



DEPARTEMENT DES LANDES (40)
VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

N° 20241217_13

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le onze décembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 11 décembre 2024
Nombre de présents	20	Date d'affichage	Du 23/12/2024 au 24/02/2025
Nombre de pouvoirs	7	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	27	Rapporteur	M. LE MAIRE
Nomenclature	4.1.7	Certifiée exécutoire	Le 23 décembre 2024

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, M. Thierry ZALDUA, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia MORENO, pouvoir à Mme Sylvie BARTHELEMY ; Mme Céline WAGNIART, pouvoir à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; M. Daniel GAUYAT, pouvoir à M. Bruno LAGRAVE ; M. Joffrey ROMAIN, pouvoir à M. Régis DUBUS ; Mme Béatrice DUCASSE, pouvoir à M. François MARTOUREY ; Mme Adeline COUMAILLEAU, pouvoir à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; M. Thomas CASAMAYOU, pouvoir à M. Gilles DOR

ABSENTS EXCUSÉS : M. Stéphane JACQUOT et Mme Fusilha DESTENABE

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose que, compte tenu des mouvements de personnel et des nominations intervenus au sein des différents services municipaux au cours de l'année 2024, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer certains postes du tableau des effectifs au 31 décembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

VU l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,



CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 03 décembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Technique de la collectivité en date du 16 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de SUPPRIMER du tableau des effectifs communaux au 31 décembre 2024 :

5 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C),

4 postes d'Adjoint Technique à temps complet (catégorie C).

2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C)

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.